

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2025

Date de la convocation :
03 Février 2025

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 14

EFFECTIF VOTANT : 11

L'an deux mille vingt cinq, le dix février à 18h30, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

Étaient présents : Christophe BOUTHORS ; Daniel FORRIERES ; David HEGO ; Antoine HERMAN ; Mickaël LANCEL ; Jose-Manuel LERICHE ; Céline MARELLI ; Véronique MEYER ; Sabrina MERY, Roseline HODIN, Francine SEDENT

Étaient absents : Damien BARDOUX ; Raphaël CANTA, Vincent WIART

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

Objet de la délibération : PASSAGE EN COMPTE FINANCIER UNIQUE

Numéro de la délibération : 2025-04

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales, sont dans l'obligation d'adopter au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

La commune remplit les pré-requis, à savoir :

- application du référentiel M57 depuis le 1^{er} janvier 2023
- transmission des actes budgétaires par voie dématérialisée

Il vous est proposé d'opter pour l'application du Compte Financier unique à compter de l'exercice 2024

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,